**MODES DE PAIEMENT**

**DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

1. **A RECEPTION DE LA FACTURE**

**Par chèque** libellé à l’ordre du Trésor Public ou **en espèces** à transmettre à la Trésorerie – 5 rue du Marché Neuf 79160 Coulonges sur l’Autize (05.49.06.10.17) Ne pas omettre de joindre le coupon.

1. **REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A L’ECHEANCE**

Si vous optez pour le prélèvement automatique à échéance pour le prochain semestre, la démarche est la suivante :

* Cochez impérativement le mode de paiement désiré ci-contre et au verso (dans le type de paiement)
* Remplir la demande de prélèvement au verso. **Dater, signer et joindre un RIB, RICE ou RIP.**

***Attention les prélèvements sur les livrets A ne sont pas autorisés.***

1. **PAR VIREMENT**

Indiquez en zone « objet/libellé » les références du titre, de l’avis de paiement et vos nom et prénom indiqués sur la facture

IBAN : FR13 3000 1006 02D7 9400 0000 082 BIC : BDFEFRPPCCT

1. **PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET**

Connectez-vous au site <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Identifiant collectivité : ………………. Référence : ……………………..

(codes indiqués sur votre facture)

***Vous pourrez chaque année modifier votre choix pour l’année suivante par courrier. Sans information contraire de votre part, le mode de paiement restera inchangé d’une année sur l’autre.***

**Pour tout renseignement vous pouvez contacter votre mairie ou le service déchets au 05.49.06.81.45.**